

## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2022

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

### **INFORMATION N°2022-188 :**

**Information du conseil communautaire sur l'état des lieux technique, administratif, juridique et financier de l'eau et de l'assainissement**

### **DELIBERATION N°2022-189 : Choix des modalités de vote pour la séance**

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 4 juillet 2022 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

### **DELIBERATION N°2022-190 : Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 23 mai 2022**

Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 23 mai 2022.

### **DELIBERATION N°2022-191 : Adoption de fonds de concours communautaires - Restauration, conservation et valorisation du Petit Patrimoine non protégé**

Le conseil Communautaire

- + Approuve la création d'un fonds de concours communautaire en faveur des communes membres de Saint-Flour Communauté pour la restauration, la conservation et la valorisation du petit patrimoine non protégé ayant un intérêt communautaire ou / et présentant un intérêt patrimonial et architectural, ciblé dans l'inventaire du patrimoine réalisé dans le cadre du Label "Pays d'Art et d'Histoire" ;
- + Approuve les termes du règlement d'attribution dudit fonds de concours annexé à la délibération;

### **DELIBERATION N°2022-192 : Adoption de fonds de concours communautaires - Réhabilitation de logements locatifs communaux**

Le conseil communautaire,

- + Approuve la création d'un fonds de concours communautaire en faveur des communes membres de Saint-Flour Communauté ou leurs CCAS pour la réhabilitation de logements locatifs communaux ;
- + Approuve les termes du règlement d'attribution dudit fonds de concours annexé à la délibération;

### **DELIBERATION N°2022-193 : Subventions aux associations et aux organismes sociaux, culturels et sportifs – Dispositif au titre de l'année 2022**

Le conseil communautaire décide d'accorder une participation financière au titre de l'année 2022 aux associations et organismes agricoles, sociaux, culturels et sportifs, telle que définie dans le tableau annexé à la délibération :

<b>Manifestations à caractère sportif d'intérêt communautaire</b>		
Organisme	Manifestation	Montant 2022
Sanflo'ensemble - Comité Départemental d'Education physique et de gymnastique volontaire du Cantal	Edition connectée et solidaire de Sanflor'ensemble	250 €
Association "Le Grand Parcours"	27ème édition du grand parcours	1 000 €
Etape Sanfloraine	Etape Sanfloraine, épreuve cyclo sportive et cyclotouriste	4 000 €
Association sport nature	Traversée blanche	300 €
Comité départemental de Cyclisme	Tour du Cantal cadets 2022	500 €
Comité départemental de Cyclisme	Semaine cantalienne des Jeunes et des Séniors	400 €
<b>Manifestations à caractère culturel d'intérêt communautaire</b>		
Association Cantal Crossbones	Festival de Musique "FuriosFest" 2ème édition festival rock - gymnase de la Vigière	1 000 €
Musique et Cgnie	2de édition festival de Jazz	7 000 €
Association "Amirondelle"	7ème édition du festival Hirondelle	750 €
Atelier Vocal en Cévennes (AVeC)	Saison musicale 2022 - Saint-Urcize et Chaudes Aigues	300 €
Association pour l'Animation du Pays de Pierrefort	Festival caillou costaud	2 000 €
CLAC Art Contemporain - Chaudes Aigues	Exposition de l'artiste Christian JACCARD	1 000 €
Spring Festiv'	9ème édition Eco festival mai 2022	1 000 €
CDMDT 15	4 actions jeune public : projets avec le collège Blaise Pascal, l'Ecole des Ternes, la chorale du conservatoire, le lycée de la Haute Auvergne	1 500 €
Association "Ski Club de Saint-Urcize"	Fête des pistes 06/08/2022	1 000 €
Commune de Saint-Flour	Festival des Hautes-Terres	35 000 €
Musik'Art Cantal	Saison musicale 2022	1 500 €
Association "Musée de la Résistance de la 7e cie et des maquis du réduit de la Truyère"	Soutien au développement de l'activité du Musée	5 000 €
<b>Manifestations à caractère agricole d'intérêt communautaire</b>		
Syndicat départemental des éleveurs Aubrac Cantalien	Concours départemental Aubrac - 25 septembre 2022 - Neuvéglise sur Truyère - Lavastrie	3 000 €
Association Tradition en Aubrac	41ème édition fête de la vache Aubrac	1 000 €
Lycée professionnel agricole Louis Mallet	14ème trophées de l'enseignement agricole	800 €
Comité de foire de Vieillespesse	Foire annuelle 27 août 2022	1 000 €
Syndicat de éleveurs de chevaux de trait du Cantal	Concours départemental - ST Flour - 27 août 2022	5 000 €
Comice agricole de la cité des vents	27 août 2022- Pierrefort	2 000 €
Groupement de Développement Agricole (GDA) de PIERREFORT	Soutien aux actions	300 €
Groupement de Vulgarisation Agricole (GVA) Caldaguès Aubrac	Soutien aux actions	300 €
Groupement de Développement Agricole (GDA) de St Flour Sud Planèze	Soutien aux actions	300 €
Groupement de Vulgarisation Agricole (GDA) de Ruynes-St Flour Nord	Soutien aux actions	300 €

<b>Manifestations à caractère touristique d'intérêt communautaire</b>		
Organisme	Manifestation	Montant 2022
Talizat Terroir	Fête de la Lentille	1 500 €
Ville de Saint-Flour	De la graine à la soupe	10 000 €
Ville de Saint-Flour	Saint-Flour de Haut en Bas	3 000 €
<b>Soutien aux organismes à caractère économique</b>		
Organisme	Manifestation	Proposition
France Active Auvergne		4 000 €
Initiative Cantal		4 000 €
Comité d'animation de Chaudes Aigues		3 000 €
Comité d'animation de Pierrefort		3 000 €
<b>Demandes diverses</b>		
Organisme	Manifestation	Montant 2022
ADMR Murat	Soutien à l'ADMR	500 €
ADMR Saint Flour	Achat d'un véhicule frigo - portage de repas	2 500 €
<b>Subventions exceptionnelles</b>		
Organisme	Manifestation	Montant 2022
Alerte sanfloraine	Trophée du sportif cantalien pour l'école de tir par le comité départemental olympique et sportif du Cantal	500 €
Association Chaudes Aigues Pétanque	Finale départementale	500 €
ClapVidéo - St Chély	Film documentaire sur la Résistance secteur Mont Mouchet Saint Flour Saint Alban	1 000 €

**DELIBERATION N°2022-194 : Fixation de tarifs 2022 - Centre aqualudique intercommunal**

Le conseil communautaire approuve la nouvelle grille de tarification annexée à la délibération pour le centre aqualudique intercommunal, applicable à compter du 7 juillet 2022.

Tarifs actuels	Tarifs
Achat Carte Magnétique	2,10 €
Perte ou vol de carte ou de bracelet	10,50 €
Entrée individuelle Adulte	5,20 €
Entrée individuelle Enfant (4 à 18 ans)	4,30 €
Enfant (moins de 4 ans)	Gratuit pour les moins de 3 ans
<b>Application de 10% sur présentation de la carte Famille nombreuse (3 enfants et plus)</b>	
Abonnement 12 entrées Adulte	51,00 €



Abonnement 12 entrées Enfant	40,00 €
Abonnement 10 heures Adulte	28,00 €
Abonnement 10 heures Enfant	23,00 €
Groupe (à partir de 10 personnes)	2,8€ / pers
Accompagnateur	
<b>Activités espace aquatique</b>	
Aquagym 1 séance	8,00 €
Aquagym Abonnement 10 séances	72,00 €
Jardin aquatique 1 séance	8,00 €
Jardin aquatique Abonnement 10 séances	57,00 €
Aquabike 1 séance	9,50 €
Aquabike Abonnement 10 séances	85,50 €
Location aquabike 1/2 heure	3,70 €
Location groupe aquabike (10 personnes - 1/2 heure)	33,30 €
Aquajeunes Année (3 trimestres) - Carte incluse	157,50 €
Aquatrainig 1 séance	9,50 €
Aquatrainig Abonnement 10 séances	85,50 €
<b>Accès remise en forme (cours collectifs ou accès salle)</b>	
Coaching personnalisé (1h) - <b>création</b>	<b>30,00 €</b>
1 séance	6,00 €
10 séances - <b>création</b>	<b>54,00 €</b>
Abonnement mensuel	35,00 €
Abonnement trimestriel	105,00 €
1 séance Tarification club salle de musculation par personne	2,10 €
<b>Accès bien être + remise en forme (sauna/hammam/jacuzzi/cardio-training)</b>	
Entrée individuelle	10,00 €
Abonnement 10 entrées - <b>création</b>	<b>90,00 €</b>
<b>Accès à tout le centre</b>	
Entrée individuelle	15,00 €
Abonnement 10 entrées	135,00 €
<b>Tarifs spécifiques</b>	
Scolaires 1er degré du territoire intercommunal	1,00 €
Scolaires 1er degré extérieur au territoire intercommunal	3,00 €
Location ligne d'eau collèges et lycées du territoire intercommunal	<b>21,00 €</b>
Location ligne d'eau collèges et lycées hors du territoire du territoire intercommunal	<b>30,00 €</b>
Location ligne d'eau autres organismes	<b>30,00 €</b>
Location ligne d'eau collèges publics pour réservation d'un cycle : Tarif préférentiel sous réserve de conventionnement avec le Département du Cantal	14,70 €

Mise à disposition éducateur auprès des établissements scolaires / séance scolaire	16,00 €
Location bassin sportif (5 lignes) sans surveillance pour 1 heure	180,00 €
Location bassin sportif (5 lignes) avec surveillance (1 MNS) pour 1 heure	210,00 €
Location bassin ludique (3 lignes) sans surveillance pour 1 heure	110,00 €
Location bassin ludique (3 lignes) avec surveillance (1 MNS) pour 1 heure	140,00 €
Location espace forme avec BE pour 2 heures (salle cardio + jacuzzi + hammam)	200,00 €
Location espace forme avec BE pour 1 heure (salle cardio + jacuzzi + hammam)	100,00 €
Location à l'heure de la salle de réunion	21,00 €
Location salle de cours collectifs pour activité à but lucratif/heure	10,50 €
Location ligne d'eau cours de natation (réservé aux MNS)/mois	30,00 €

**DELIBERATION N°2022-195 : Fixation de tarifs 2022 - Enseignement musical / danse**

Le conseil communautaire approuve la nouvelle offre tarifaire du conservatoire intercommunal, applicable à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.



## Tarifs enfants 2022-2023 (a)

MUSIQUE	Quotient familial	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Tarif extérieur	
Eveil musical /Initiation (b)	Cours collectif (45 min)	118 €	124 €	140 €	163 €	170 €	180 €	189 €	228 €	
	Cycle 1	45 €	56 €	79 €	97 €	117 €	153 €	184 €	300 €	
	Cycle 2	50 €	62 €	86 €	107 €	123 €	168 €	202 €	350 €	
Formation Musicale	Cycle 3	59 €	73 €	102 €	125 €	148 €	199 €	239 €	400 €	
	Cycle 1	100 €	122 €	167 €	204 €	240 €	316 €	377 €	510 €	
	Cycle 2	123 €	151 €	206 €	250 €	291 €	393 €	469 €	610 €	
Pratique instrumentale	Cycle 3	145 €	178 €	246 €	297 €	347 €	469 €	561 €	710 €	
	Musiques Actuelles (1h00)	110 €								180 €
	Musiques Traditionnelles collectifs (c)	260 €								360 €
THEATRE	Chœurs et Orchestres	50 €								70 €
	Pratique théâtrale (2h00)	110 €								180 €
DANSE	Quotient familial	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Tarif extérieur	
	Eveil danse (d)	118 €	124 €	140 €	163 €	170 €	180 €	189 €	228 €	
	Initiation (e)	131 €	160 €	181 €	198 €	210 €	220 €	229 €	278 €	
Pratique chorégraphique	Cycle 1 Danse contemporaine ou hip-hop (1h00)	253 €	279 €	293 €	208 €	326 €	354 €	394 €	448 €	
	Cycle 2 Danse contemporaine ou hip-hop (1h15)	268 €	290 €	304 €	339 €	350 €	380 €	401 €	478 €	

## Tarifs adultes 2022-2023

MUSIQUE	Quotient familial	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Tarif extérieur	
Formation musicale	Cours de 1h00	73 €	89 €	120 €	146 €	174 €	225 €	267 €	360 €	
	Cours de 30 min	136 €	167 €	230 €	282 €	332 €	439 €	525 €	660 €	
Pratique instrumentale	Musiques Actuelles (1h00)	110 €								180 €
	Musiques Traditionnelles collectifs (c)	260 €								360 €
	Chœurs et Orchestres	50 €								70 €
THEATRE	Pratique théâtrale (2h00)	130 €								180 €

### Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription

- 1/ La fiche d'inscription dûment complétée.
- 2/ La copie d'un justificatif d'imposition ou de non-imposition sur le revenu 2021 (revenus de 2020), indiquant clairement le revenu fiscal de référence et le nombre de parts.  
En cas de concubinage, PACS, vie maritale, la copie d'un justificatif d'imposition sur le revenu des deux conjoints. Cette demande peut être effectuée auprès du centre des finances publiques.
- 3/ Un justificatif de domicile en cas de non transmission du justificatif d'imposition.
- 4/ La photocopie du livret de famille (toutes les pages).
- 5/ Un RIB + autorisation de prélèvement dûment complétée et signée.
- 6/ Un certificat médical pour les élèves inscrits en danse.

### Conditions d'application du quotient familial

Les familles résidant sur le territoire de Saint-Flour Communauté, et celles justifiant du paiement d'impôts locaux sur la collectivité pour l'année N-1, participent au coût de l'enseignement musical et chorégraphique, selon une tarification individualisée établie en fonction des ressources de la famille : le quotient familial. Celui-ci est déterminé par le rapport entre le revenu fiscal de référence et le nombre de parts du foyer. Les personnes ne fournissant pas ou omettant de fournir un justificatif d'imposition ou de non-imposition se verront appliquer le tarif de la tranche maximale (classe 6).

- Classe 0 : quotient familial de 0 € à 6 000 €
- Classe 1 : quotient familial de 6 001 € à 8 000 €
- Classe 2 : quotient familial de 8 001 € à 11 000 €
- Classe 3 : quotient familial de 11 001 € à 15 000 €
- Classe 4 : quotient familial de 15 001 € à 19 000 €
- Classe 5 : quotient familial de 19 001 € à 26 000 €
- Classe 6 : quotient familial supérieur ou égal à 26 001 €

### Conditions particulières

- 1/ Une réduction de 15% sera appliquée à partir de 2 activités ou plus pratiquées, le pourcentage de réduction s'appliquant sur l'activité la plus chère.
- 2/ Le Conservatoire de Saint-Flour Communauté accepte les contrepartes suivantes :
  - PASS' ACTIV'JEUNES (pour les 6-18 ans résidents, chèquier à demander auprès de Saint-Flour Communauté).
  - PASS CANTAL (pour les 3-17 ans résidents, chèquier à demander auprès du Conseil départemental).
- 3/ Pour un enfant souhaitant pratiquer un instrument, cela implique obligatoirement le suivi de cours de Formation Musicale et une pratique collective instrumentale ou chorale.
- 4/ En cas de force majeure ou le Conservatoire ne serait pas en mesure d'accueillir ses élèves en présentiel, un suivi pédagogique s'effectuera à distance avec le(s) professeur(s). Cette période de cours à distance ne pourra pas faire l'objet de demande de remboursement.
- 5/ Tout élève inscrit au Conservatoire l'est pour une année scolaire et est tenu de payer l'ensemble des frais annuels d'enseignement.
- En cas de maladie prolongée validée par un certificat médical, ou de déménagement hors territoire de la communauté de communes des représentants légaux pour raisons professionnelles ou familiales, une remise totale ou partielle des frais annuels d'enseignement peut être consentie à la demande des intéressés par courrier avec accusé de réception et sur présentation des justificatifs. Aucune autre cause de remboursement ne sera retenue. **Toute année commencée est due.**
- 6/ Entrée gratuite au concert de la saison culturelle pour les élèves mineurs du Conservatoire de Saint-Flour Communauté.
- 7/ Entrée gratuite au concert de MusiK'Art pour les élèves mineurs du Conservatoire de Saint-Flour Communauté.
- 8/ Entrée à -50% pour les élèves majeurs et les parents d'élèves mineurs du Conservatoire de Saint-Flour Communauté.
- 9/ Cotisation de 10 € annuel pour les amis de la Lyre sanfloraines qui viennent de manière ponctuelle.

(a) Applicable à tout élève ayant moins de 18 ans ou ayant entre 18 et 25 ans sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité. Pour les élèves ne remplissant pas ces conditions, il sera appliqué la grille tarifaire "adultes".

(b) Enfants nés en 2016-2017.

(c) Les activités "Musiques Actuelles" et "Chœurs et orchestres" sont gratuites pour les élèves inscrits au Conservatoire de Saint-Flour Communauté en cursus musical.

(d) Enfants nés en 2017-2018

(e) Enfants nés en 2015-2016

**DELIBERATION N°2022-196 : fixation de tarifs 2022 – Déchetterie**

Le conseil communautaire approuve la nouvelle grille de tarification annexée à la délibération pour la collecte des déchets en déchetterie communautaire à compter de l'entrée en vigueur de celle-ci.

# Tarifs Déchetterie 2022

Saint-Flour  
COMMUNAUTE

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2022
<b>Encombrants :</b>		
		<b>Le m3</b>
Gravats	5m <sup>3</sup> / semaine	9,00 €
Bois (classe A)	5m <sup>3</sup> / semaine	14,00 €
Bois (classe B)	5m <sup>3</sup> / semaine	25,00 €
Végétaux	illimité	Gratuit
Non valorisables	5m <sup>3</sup> / semaine	20,00 €
Ferrailles	illimité	Gratuit
Produits placoplatre	5m <sup>3</sup> / semaine	170,00 €
<b>Emballages ménagers :</b>		
Verres	illimité	Gratuit
Flaconnages, plastiques		
Emballages métalliques		
Cartons		
Papiers (journaux, magazines)		
<b>Déchets Toxiques :</b>		
Néons,	illimité	Gratuit
Batteries,		
Piles,		
Huiles alimentaires. (sauf entreprises du secteur alimentaire)	80 litres / mois	Gratuit
Huiles de moteurs, (sauf les entreprises du secteur automobile)	10 litres / mois	
<b>Pneus (sauf les entreprises du secteur automobile) - uniquement sur la déchetterie de Saint-Flour Les pneus de poids lourds et de tracteur ne sont pas acceptés sur la déchetterie</b>		
Pneus VL, utilitaires, 4x4		Interdit
<b>D.I.S.</b>		
(Déchets Industriels Spéciaux)		Tarification au coût réel selon le flux (voir tableau annexe)
DEEE (appareils ménagers - entreprises de récupération et professionnels du secteur de la distribution)		Interdit

Etant précisé que pour les professionnels, tout montant à recouvrer inférieur à 5 € devra être réglé impérativement au régisseur au moment du dépôt.



# Tarifs Déchetterie 2022

Saint-Flour  
COMMUNAUTÉ

Professionnels ne résidant pas  
sur le territoire de Saint-Flour Communauté :

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2022
<b>Encombrants :</b>		<b>Le m<sup>3</sup></b>
Gravats	5m <sup>3</sup> / semaine	11,00 €
Bois (classe A)	5m <sup>3</sup> / semaine	16,00 €
Bois (classe B)	5m <sup>3</sup> / semaine	27,00 €
Végétaux	illimité	Gratuit
Non valorisables	5m <sup>3</sup> / semaine	22,00 €
Ferrailles	illimité	Gratuit
Produits placoplatre	5m <sup>3</sup> / semaine	200,00 €
<b>Emballages ménagers :</b>		
Verres	illimité	Gratuit
Flaconnages, plastiques		
Emballages métalliques		
Cartons		
Papiers (journaux, magazines)		
<b>Déchets Toxiques :</b>		
Néons,	illimité	Gratuit
Batteries,		
Piles,		
Huiles alimentaires. (sauf entreprises du secteur alimentaire)	80 litres / mois	1€/litre
Huiles de moteurs, (sauf les entreprises du secteur automobile)	10 litres / mois	1€/litre
<b>Pneus (sauf les entreprises du secteur automobile) - uniquement sur la déchetterie de Saint-Flour</b> <b>Les pneus de poids lourds et de tracteur ne sont pas acceptés sur la déchetterie</b>		
Pneus VL, utilitaires, 4x4		Interdit
<b>D.I.S.</b>		
(Déchets Industriels Spéciaux)		Tarification au coût réel selon le flux (voir tableau annexe)
DEEE (appareils ménagers - entreprises de récupération et professionnels du secteur de la distribution)		Interdit

Etant précisé que pour les professionnels, tout montant à recouvrer inférieur à 5 € devra être réglé impérativement au régisseur au moment du dépôt.

# Tarifs Déchetterie 2022

Saint-flour  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2022	
<b>Encombrants :</b>		<b>Le m<sup>3</sup></b>	
Gravats	5m <sup>3</sup> / semaine	Gratuit	
Bois (Classe A et B)	5m <sup>3</sup> / semaine		
Végétaux	illimité		
Non valorisables	5m <sup>3</sup> / semaine		
Ferrailles	illimité		
Produits placoplatre	1m <sup>3</sup> / semaine		
<b>Emballages ménagers :</b>			
Verres	illimité	Gratuit	
Flaconnages, plastiques			
Emballages métalliques			
Cartons			
Papiers (journaux, magazines)			
<b>Déchets Toxiques :</b>			
Néons,	illimité	Gratuit	
Batteries,			
Piles,			
Huiles alimentaires.			80 litres / mois
Huiles de moteurs,			10 litres / mois
Filtres à huile			
<b>Pneus - uniquement sur la déchetterie de Saint-Flour</b>			
<b>Les pneus de poids lourds et de tracteur ne sont pas acceptés sur la déchetterie</b>			
Pneus VL, utilitaires, 4x4	2 montes par an par foyer	Gratuit	
<b>D.M.S.</b>			
(Déchets Ménagers Spéciaux)		Gratuit	
<b>DEEE appareils ménagers</b>			
Gazinière lave linge lave vaisselle		Gratuit	
Télé - matériel informatique			
Frigo - congélateurs			
<b>Déchets Médicaux :</b>			
Déchets médicaux		Gratuit	

Etant précisé que pour les particuliers et associations, Saint-Flour Communauté se réserve le droit de refuser tout apport supérieur aux plafonds ci-dessus ou de facturer ce dernier suivant le tarif des professionnels.

# Tarifs Déchetterie 2022

*Particuliers et associations ne résidant pas  
sur le territoire de Saint-Flour Communauté :*

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2022	
<b>Encombrants :</b>		<b>Le m<sup>3</sup></b>	
Gravats	5m <sup>3</sup> / semaine	3,00 €	
Bois (classe A)	5m <sup>3</sup> / semaine	14,00 €	
Bois (classe B)	5m <sup>3</sup> / semaine	25,00 €	
Végétaux	illimité	Gratuit	
Non valorisables	5m <sup>3</sup> / semaine	8,50 €	
Ferrailles	illimité	Gratuit	
Produits placoplatre	5m <sup>3</sup> / semaine	170,00 €	
<b>Emballages ménagers :</b>			
Verres	illimité	Gratuit	
Flaconnages, plastiques			
Emballages métalliques			
Cartons			
Papiers (journaux, magazines)			
<b>Déchets Toxiques :</b>			
Néons,	illimité	Gratuit	
Batteries,			
Piles,			
Huiles alimentaires.			80 litres / mois
Huiles de moteurs,			10 litres / mois
Filtres à huile			
<b>Pneus - uniquement sur la déchetterie de Saint-Flour</b> <b>Les pneus de poids lourds et de tracteur ne sont pas acceptés sur la déchetterie</b>			
Pneus VL, utilitaires, 4x4	2 montes par an par foyer	Gratuit	
<b>D.M.S.</b>			
(Déchets ménagers spéciaux)		Gratuit	
<b>DEEE appareils ménagers</b>			
Gazinière lave linge lave vaisselle	illimité	Gratuit	
Télé - matériel informatique			
Frigo - congélateurs			
<b>Déchets Médicaux :</b>			
Déchets médicaux		Gratuit	

Etant précisé que pour les particuliers et associations hors territoire, Saint-Flour Communauté se réserve le droit de refuser tout apport supérieur aux plafonds ci-dessus ou de facturer ces derniers suivant le tarif des professionnels hors territoire.



# Tarifs Déchetterie 2022

Saint-flour  
COMMUNAUTÉ

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2022	
<b>Encombrants :</b>		<b>Le m<sup>3</sup></b>	
Gravats	jusqu'à 5m <sup>3</sup> / semaine	3,00 €	
Bois (classe A)	5m <sup>3</sup> / semaine	14,00 €	
Bois (classe B)	5m <sup>3</sup> / semaine	25,00 €	
Végétaux	illimité	Gratuit	
Non valorisables	jusqu'à 5m <sup>3</sup> / semaine	8,50 €	
Ferrailles	illimité	Gratuit	
Produits placoplatre	5m <sup>3</sup> / semaine	140,00 €	
<b>Emballages ménagers :</b>			
Verres	illimité	Gratuit	
Flaconnages, plastiques			
Emballages métalliques			
Cartons			
Papiers (journaux, magazines)			
<b>Déchets Toxiques :</b>			
Néons,	illimité	Gratuit	
Batteries,			
Piles,			
Huiles alimentaires.			80 litres / mois
Huiles de moteurs,			10 litres / mois
<b>Pneus - uniquement sur la déchetterie de Saint-Flour</b>			
<b>Les pneus de poids lourds et de tracteur ne sont pas acceptés sur la déchetterie</b>			
Pneus VL, utilitaires, 4x4		Interdit	
<b>D.M.S.</b>			
(Déchets ménagers spéciaux)		Tarifcation au coût réel selon le flux (voir	
<b>DEEE appareils ménagers</b>			
Gazinière lave linge lave vaisselle		Gratuit	
Télé - matériel informatique			
Frigo - congélateurs			

Etant précisé que Saint-Flour Communauté se réserve le droit de refuser tout apport supérieur aux plafonds ci-dessus ou de facturer ce dernier suivant le tarif des professionnels.

# Tarifs Déchetterie 2022

Saint-flour  
COMMUNAUTÉ

Personnes morales de droit public non situées  
sur le territoire de Saint-Flour Communauté :

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2022
<b>Encombrants :</b>		<b>Le m<sup>3</sup></b>
Gravats	jusqu'à 5m <sup>3</sup> / semaine	5,00 €
Bois (classe A)	jusqu'à 5m <sup>3</sup> / semaine	16,00 €
Bois (classe B)	jusqu'à 5m <sup>3</sup> / semaine	27,00 €
Végétaux	illimité	Gratuit
Non valorisables	5m <sup>3</sup> / semaine	8,50 €
Ferrailles	illimité	Gratuit
Produits placoplatre	5m <sup>3</sup> / semaine	170,00
<b>Emballages ménagers :</b>		
Verres	illimité	Gratuit
Flaconnages, plastiques		
Emballages métalliques		
Cartons		
Papiers (journaux, magazines)		
<b>Déchets Toxiques :</b>		
Néons,	illimité	Gratuit
Batteries,		
Piles,		
Huiles alimentaires.		
Huiles de moteurs,	20 litres / mois	
<b>Pneus - uniquement sur la déchetterie de Saint-Flour</b>		
<b>Les pneus de poids lourds et de tracteur ne sont pas acceptés sur la déchetterie</b>		
Pneus VL, utilitaires, 4x4		Interdit
<b>D.M.S.</b>		
(Déchets ménagers spéciaux)		Tarification au coût réel selon le flux (voir tableau annexe)
<b>DEEE appareils ménagers</b>		
Gazinière lave linge lave vaisselle		Gratuit
Télé - matériel informatique		
Frigo - congélateurs		
Etant précisé que Saint-Flour Communauté se réserve le droit de refuser tout apport supérieur aux plafonds ci-dessus ou de facturer ce dernier suivant le tarif des professionnels.		

**DELIBERATION N°2022-197 : Budget primitif 2022 – Décisions modificatives budgétaires**

Le conseil communautaire adopte les décisions modificatives budgétaires telles que présentées dans la délibération.

		DEPENSES	RECETTES
ARTICLE – SERVICE – OPERATION	DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
<b>Budget général</b>			
<b>Tourisme – subvention bâti Prat de Bouc</b>			
D-c/2041-Op.40	Participations	- 10 000 €	
R-c/021.01	Virement de la section de fonctionnement		- 10 000 €
D-c/023.01	Virement à la section d'investissement	- 10 000 €	
D-c/65737	Subventions	+ 10 000 €	
<b>Service complexe sportif – remboursement de sinistre</b>			
615221-complexe.411	Entretien de bâtiments publics	+ 16 150 €	
7788-complexe.411	Produits exceptionnels divers		+ 16 150 €
<b>Maison des services de Neuvéglise – régularisation d'imputation – Annuité EPF SMAF Auvergne</b>			
D-c/27638.01	Autres créances sur collectivités locales	+ 17 878 €	
R-c/021.01	Virement de la section de fonctionnement		+ 17 878 €
D-c/023.01	Virement à la section d'investissement	+ 17 878 €	
D-c/6618	Intérêts des autres dettes	+ 1 239 €	
D-c/661138	Remboursement d'emprunts à d'autres tiers	- 9 557 €	
R-c/7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		+ 9 560 €
<b>Budget annexe domaine nordique</b>			
D-c/13258.414-101	Subventions d'équipement non transférable	+ 25 000 €	
R-c/13158.414-101	Subventions d'équipement transférables		+ 25 000 €
D-c/13248.414-101	Subventions d'équipement non transférable	+ 4 000 €	
R-c/13148.414-101	Subventions d'équipement transférables		+ 4 000 €
D-c/139148.01	Amortissements		+4 000 €
R-c/777.01	Reprise de subvention au compte de résultat	+ 4 000 €	
R-c/021	Virement de la section de fonctionnement		+ 4000 €



D-c/023	Virement à la section d'investissement	+ 4 000 €	
<b>Budget annexe Maisons territoriales de santé</b>			
1068.01-101	Excédents de fonctionnement capitalisés		+ 3.97 €
002.01	Résultat de fonctionnement reporté		-3.97 €
021.01	Virement de la section de fonctionnement		- 3.97 €
023.01	Virement à la section d'investissement	- 3.97 €	
<b>Budget annexe Uniplanèze</b>			
022.01	Dépenses imprévues	-0.22 €	
60631.90	Fournitures d'entretien		+ 0.22 €

**DELIBERATION N°2022-198 :**

**Renouvellement de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la charte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac sur le territoire de Saint-Flour Communauté**

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la charte du parc naturel régional de l'Aubrac sur le territoire de Saint-Flour Communauté 2022-2026, ainsi que ses annexes opérationnelles et autorise Madame le Président à la signer.

**DELIBERATION N°2022-199 : Domaine nordique de Saint-Urcize - Acquisition de terrain auprès de la commune de Saint-Urcize**

Le conseil communautaire

- ✚ Approuve l'acquisition d'une surface d'environ 1 877 m<sup>2</sup>, au profit de Saint-Flour Communauté, en cours de bornage et incluse dans la parcelle n°D 522 appartenant à la commune de Saint-Urcize, à l'Euro symbolique, conformément au plan annexé à la délibération,
- ✚ Autorise Madame le Président à signer l'acte notarié et les pièces administratives nécessaires correspondantes à intervenir avec la commune de Saint-Urcize en l'étude de Me BESSE-SABATIER.

**DELIBERATION N°2022-200 :**

**Convention de partenariat 2019-2023 pour la valorisation touristique des gorges de la Truyère entre EDF, Saint-Flour Communauté et le Syndicat Mixte Garabit Grandval : Approbation de l'annexe financière 2022**

Le conseil communautaire approuve l'annexe financière 2022 telle que jointe à la délibération.

**DELIBERATION N°2022-201 : Extension et développement d'Uniplanèze - Approbation du protocole d'accord n°2**

Le conseil communautaire

- ✚ Approuve le protocole d'accord n°2 à intervenir avec la SAS UNIPLANEZE tel qu'annexé à la délibération
- ✚ Autorise Madame le Président à signer ledit protocole et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

**DELIBERATION N°2022-202 : Extension et développement d'Uniplanèze - Attribution des marchés de travaux**

Le conseil communautaire

- ✚ Retient pour les lots 1, 2 et 3 les entreprises suivantes :



LOTS - CORPS D'ETAT	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT OFFRE DE BASE H.T.	MONTANT OFFRE TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL GLOBAL OFFRE H.T.
LOT N°01 - TERRASSEMENT - VRD - AMENAGEMENTS DE SURFACE	<b>Entreprise MARQUET SAS</b> 15 100 ST-FLOUR	368 968,79 €	8 272,00 €	377 240,79 €
LOT N°02 - GROS CEUVRE - MACONNERIE	<b>SAS MATHIEU</b> 48 120 ST ALBAN SUR LIMAGNOLE	543 000,00 €	7 120,00 €	550 120,00 €
LOT N°03 - Charpente métallique	<b>SAS CMF STRUCTURES</b> 15 500 MASSIAC	410 000,00 €	1 850,00 €	411 850,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 321 968,79 €</b>	<b>17 242,00 €</b>	<b>1 339 210,79 €</b>

- ✚ Autorise Madame le Président à signer les marchés pour les lots 1, 2 et 3 avec ou sans option après signature du protocole n°2 avec l'entreprise Uniplanèze ;
- ✚ Décide de négocier avec toutes les entreprises des autres lots ;
- ✚ Déclare infructueux le lot 9 Menuiserie Aluminium ;
- ✚ Décide de consulter directement pour ce lot sans publicité ni mise en concurrence préalable en vertu de l'article R.2122-2 du code de la commande publique ;
- ✚ Décide de notifier les marchés aux entreprises retenues, sous réserve de la signature préalable du protocole d'accord n°2 avec l'entreprise Uniplanèze et de la notification de l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 ;

**DELIBERATION N°2022-203 : Extension et développement d'Uniplanèze - Autorisation de contracter l'emprunt**

Le conseil communautaire délègue à Madame le Président, par décision, la signature du contrat de prêt et lignes de trésorerie nécessaires au financement pluriannuel de l'opération après négociations avec les établissements bancaires.

**DELIBERATION N°2022-204 :**

**Programme d'intérêt général « PIG territorial Habitat 2019-2023 de Saint-Flour Communauté » - Adoption de l'avenant n°2 à la convention**

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant N°2 à la convention Programme d'Intérêt Général (P.I.G), annexé à la délibération et autorise Madame le Président à signer ledit avenant et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**DELIBERATION N°2022-205 :**

**Programme d'intérêt général « PIG territorial Habitat 2019-2023 de Saint-Flour Communauté » - Modification du règlement d'attribution des aides aux propriétaires**

Le conseil communautaire approuve les modifications proposées dans le cadre du règlement d'attribution des aides aux propriétaires dont la version consolidée est annexée à la délibération.

**DELIBERATION N° 2022-206 :**

**Programme d'intérêt général « PIG territorial Habitat 2019-2023 de Saint-Flour Communauté » - Marché de services suivi-animation**

Le conseil communautaire

- ✚ Approuve le suivi animation des dossiers propriétaires bailleurs au titre d'une mission complémentaire du marché de prestations de services auprès du mandataire du groupement à savoir l'association OCTEHA pour un coût unitaire par dossier maintenu à 1 000 € pour les travaux lourds, 650 € pour l'amélioration de la performance énergétique et 750 € pour les autres catégories ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer un avenant sur la base du montant prédéfini à hauteur de 6 800 € HT par an sur la période 2022-2023 auprès du mandataire du groupement à savoir l'association OCTEHA ;
- ✚ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 (budget général).



### **DELIBERATION N° 2022-207 :**

#### **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Cantal - Adhésion de Saint-Flour Communauté**

Le conseil communautaire

- ✚ Décide d'adhérer au CAUE du Cantal à compter de l'année 2022, pour un montant annuel forfaitaire de 0.08 € par habitant, soit une cotisation pour l'année 2022 de 1 961.04 € ;
- ✚ Désigne Madame Sophie BENEZIT (délégué titulaire) et Monsieur Pierre CHASSANG (délégué suppléant) pour représenter Saint-Flour Communauté auprès de cette association.

### **DELIBERATION N° 2022-208 :**

#### **Petite enfance et enfance-jeunesse - Adoption des avenants aux annexes financières pour l'année 2021 avec les gestionnaires**

Le conseil communautaire

- ✚ Approuve les montants de remboursements ci-après :
  - OMJS : 53 401,28 €
  - P'tits Filous : 1 938,28 €
  - Familles rurales du Pays de Pierrefort : 6 673,81 €
  - ADMR de Chaudes-Aigues (ALSH) : 10 425,00 €
  - ADMR de Chaudes-Aigues (RPE) : 6 569,57 €
  - ADMR de Saint Flour (micro crèche) : 18 039,66 € ;
- ✚ Approuve les projets d'avenants aux annexes financières 2021 signées
  - avec les gestionnaires du RPE dans son volet itinérant et de la micro crèche de Saint-Flour, en l'occurrence l'ADMR de Chaudes-Aigues, et l'ADMR de Saint-Flour ;
  - avec les gestionnaires des ALSH à savoir l'Association Familles rurales du Pays de Pierrefort, l'ADMR de Chaudes-Aigues, l'OMJS de Saint-Flour et l'association « les p'tits filous » ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer lesdits avenants aux annexes financières 2021 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à opérer cette régularisation.

### **DELIBERATION N° 2022-209 : Modification du tableau des effectifs**

- ✚ Décide de créer les emplois suivants :
  - ↳ un emploi permanent relevant du grade d'ingénieur territorial ,à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
  - ↳ un emploi permanent relevant du grade d'éducateur des APS, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
  - ↳ un emploi non permanent, à temps non complet relevant du grade d'attaché de conservation, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- ✚ Modifie l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (12,5 /35<sup>ème</sup>) à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- ✚ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents recrutés sont inscrits au budget primitif 2022 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer tous les documents relatifs à ces recrutements ;
- ✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

### **DELIBERATION N° 2022-210 : Direction Générale des Services - Création d'un emploi fonctionnel**

Le conseil communautaire

- ✚ Décide de créer un emploi fonctionnel de Direction Générale des Services à temps complet relevant du grade des ingénieurs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> août-2022 ;
- ✚ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté sont inscrits au budget primitif 2022 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer tous les documents relatifs à ce recrutement ;
- ✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

### **DELIBERATION N°2022-211 :**

#### **Information - Décisions de la Présidente prises par délégation**



A Saint-Flour, le 4 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

